

Enseignement

REF : DEEENS2013010

Signataire : CP/VY/CM

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

**OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2013/2014 : participations familiales aux frais de séjour.**

**EXPOSE :**

La Ville d'Aubervilliers organise chaque année le séjour d'une dizaine de classes de CM1 – CM2 à la neige en janvier et au printemps.

Une participation correspondant aux ressources du foyer est demandée à chaque famille pour les frais de séjour des classes.

Depuis 2005, la durée du séjour est de 17 jours.

Le nombre d'enfants partant en 2012 a été de 199 et 220 enfants sont partis en 2013.

Le coût moyen réel du séjour pour l'année 2013 a été de 1 130,75 € par enfant. En 2012 il a été de 1 124,76 €

Le coût restant à la charge de la ville après participation des familles est de 919,24 € par enfant en 2013.

Le tarif minimum représente environ 10% du montant total du séjour et le tarif maximum environ 50%.

Cette nouvelle grille se décline comme suit :

<b>BAREME 2012/2013</b>		<b>BAREME 2013/2014</b>	
<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>	<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	98,00 €	0 € à 105,00 €	98,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €	105,01 € à 150,00 €	10,00 €
150,01 € à 200,00 €	164,00 €	150,01 € à 200,00 €	10,00 €
200,01 € à 270,00 €	211,00 €	200,01 € à 270,00 €	25,00 €
270,01 € à 360,00 €	258,00 €	270,01 € à 360,00 €	28,00 €
360,01 € à 460,00 €	315,00 €	360,01 € à 460,00 €	32,00 €
460,01 € à 610,00 €	395,00 €	460,01 € à 610,00 €	40,00 €
610,01 € à 760,00 €	469,00 €	610,01 € à 760,00 €	48,00 €
760,01 € à 920,00 €	516,00 €	760,01 € à 920,00 €	50,00 €

920,01 € et plus	543,00 €	920,01 € et plus	554,00 €
------------------	----------	------------------	----------

Une augmentation d'environ 2% a été appliquée par rapport à l'année dernière.

Je demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse  
et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2013010

Signataire : CP/VY/CM

**OBJET :Classes de neige : Année scolaire 2013/2014 : participations familiales  
aux frais de séjour.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant, l'avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la ville  
d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige 2014,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'établir un barème de participations familiales pour l'année scolaire  
2013/2014 applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés  
hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	98,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €
150,01 € à 200,00 €	167,00 €
200,01 € à 270,00 €	215,00 €
270,01 € à 360,00 €	263,00 €
360,01 € à 460,00 €	321,00 €
460,01 € à 610,00 €	403,00 €
610,01 € à 760,00 €	478,00 €
760,01 € à 920,00 €	526,00 €
920,01 € et plus	554,00 €

Une augmentation d'environ 2% a été appliquée par rapport à l'année dernière.

**APPLIQUE** aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif forfaitairement fixé à 350,00 €.

**REDUIT** le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

Les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours au :  
7067.255 (303.7067.255).

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué